



ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES ET REFORME DU LYCEE

La réforme du lycée : du flou et beaucoup d'inquiétudes

Si certains collègues ont voulu voir dans un enseignement modulaire le moyen de faire accéder plus de jeunes aux enseignements artistiques au lycée et notamment d'articuler profil scientifique et profil artistique, force est de constater que l'organisation dévoilée par Darcos risque au contraire de mettre en péril les options artistiques actuelles :

- comment construire des emplois du temps avec de multiples modules accessibles à tous ?
- comment offrir des enseignements artistiques dans un plus grand nombre de lycées et pour un plus grand nombre d'élèves dans le contexte de suppressions massives de postes dans lequel nous sommes ?

Pourquoi une redéfinition des enseignements artistiques en « arts et histoire des arts » alors que la dimension histoire des arts fait partie intégrante de chaque enseignement artistique ?

L'organisation en modules semestriels est-elle réellement pertinente en terme de formation des élèves ?

Le programme actuel de seconde peut-il se découper en modules semestriels ou bien un éventuel découpage en modules impliquerait-il nécessairement une refonte des programmes ?

Une somme de modules fait-il une culture ?

Quelles incidences sur la forme et les modalités d'évaluation ?

Par ailleurs, beaucoup de questions se posent autour du nouvel enseignement d'histoire des arts :

Le volume horaire annuel consacré à l'enseignement de l'histoire des arts de la seconde à la terminale sera de vingt-quatre heures, à prendre sur les horaires des différentes disciplines.

“ Dans les trois voies (générale, technologique et professionnelle), l'enseignement de l'histoire des arts est mis en œuvre dans le cadre des “ humanités ” : outre les enseignements artistiques, le français, l'histoire - géographie - éducation civique, les langues vivantes et anciennes et la philosophie. Il peut aussi être abordé dans le cadre des enseignements scientifiques et techniques (mathématiques, physique - chimie, sciences et vie de la terre, vie sociale et professionnelle), des sciences économiques et sociales, de l'éducation physique et sportive, et des formations techniques assurées dans les ateliers professionnels ”.

Aucune heure de concertation n'est prévue à quel niveau que ce soit.

Rien n'est dit sur l'articulation éventuelle entre ce nouvel enseignement d'histoire des arts et les enseignements d'histoire des arts existant déjà au lycée sous la forme d'option facultative ou d'enseignement de spécialité en série L.

Le SNES refuse non seulement le traitement réservé à certaines disciplines, comme les enseignements artistiques, dans le projet du ministre, mais aussi la conception des disciplines qu'il révèle : place renforcée de l'histoire des arts, enseignement de certaines disciplines uniquement sous forme de modules de 50 h par an sur un semestre, sans aucune visibilité sur ce qu'elles deviendraient en première et terminale !